

Interview de M. Ramtane LAMAMRA
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

- **L'Algérie, chef de file de la Médiation internationale, est à pied d'œuvre, avec tous les membres du CSA, depuis bientôt deux ans, pour appliquer l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger. Où en est ce grand chantier?**

Le Processus de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, a pu enregistrer des résultats satisfaisants, en dépit des obstacles auxquels il a pu être confronté, par moments, et qui sont à l'origine du retard à bénéficier de ses dividendes dont se plaignent les populations du Nord du Mali, d'une part, et de la lenteur dans la réunion des conditions requises pour une application effective de l'Accord à laquelle la communauté internationale n'a eu de cesse d'appeler et d'œuvrer, d'autre part.

Les deux questions fondamentales objet de sérieuses divergences entre les parties maliennes signataires de l'Accord sont les modalités liées à la mise en place des Autorités Intérimaires et l'opérationnalisation des dispositifs sécuritaires dont l'installation des Mécanismes Opérationnels de Coordination (MOC) et des patrouilles mixtes composées de membres des Forces Armées Maliennes (FAMAs) et de combattants de la CMA et de la Plateforme, à raison de deux cents éléments pour chacune des trois parties maliennes.

Les arrangements convenus, sur ces deux points, entre les parties maliennes signataires de l'Accord, le 19 juin 2016, sous l'égide du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), n'ont pas pu se traduire concrètement sur le terrain, pour diverses raisons, et ce, malgré tous les efforts et les encouragements de la Médiation internationale et de son chef de file, l'Algérie. Tenant à marquer l'intérêt constant et l'appui indéfectible de l'Algérie au succès de la mise en œuvre de l'Accord, le Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, m'avait chargé de me déplacer à Bamako, le 20 juin 2016, pour prendre part aux discussions sur la mise en œuvre effective de "l'Entente" signée entre les parties maliennes, le 19 juin 2016, et veiller au respect des importants engagements souscrits à cette occasion.

Cependant, toutes les tentatives et les efforts méritoires consentis pour favoriser une accélération du processus de mise en œuvre de l'Accord se sont avérés d'un impact limité, en raison, principalement et manifestement, du manque de garanties dont les parties signataires de l'Accord tenaient, chacune, à s'entourer quant à la protection de leurs intérêts respectifs, chose somme toute concevable dans ce genre de situation entre les belligérants d'hier qui se sont rendus à l'évidence de l'impérieuse nécessité de devenir partenaires pour la paix.

- **Une réunion de haut niveau du CSA, la deuxième du genre après celle d'Alger (18 janvier 2016), a été tenue à Bamako, le 10 février, à l'initiative de l'Algérie. Qu'est-ce qui a nécessité cette rencontre de niveau ministériel? Quels en étaient les objectifs et quels en sont les résultats?**

L'Algérie et ses partenaires internationaux se sont lancés le défi de parvenir à un résultat positif dans le rapprochement des positions des parties maliennes signataires de l'Accord et au sujet de la mise en place effective des Autorités intérimaires et de l'opérationnalisation des mécanismes sécuritaires. Ce ne sont pourtant pas les points de désaccord qui manquent à ce sujet, entre les parties maliennes, mais nous avons fait le pari de transformer les difficultés en opportunités.

C'est ici le lieu de rappeler et de souligner que le processus de mise en œuvre de l'Accord a bénéficié de la constante et étroite attention du Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, qui n'a pas cessé d'encourager les parties à persévérer dans l'application de l'Accord. Ses interactions soutenues avec le Président Ibrahim Boubacar Keita porte la marque de cette forte volonté de demeurer résolument aux côtés du peuple malien. C'est dans cet esprit que l'Algérie a pris l'initiative d'organiser la session ministérielle du CSA, à Bamako, le 10 février 2017, la deuxième du genre, la première ayant eu lieu à Alger, le 18 janvier 2016, comme vous l'avez relevé.

La 2^{ème} réunion de haut niveau du CSA a bénéficié d'une forte représentation au niveau ministériel du côté du gouvernement malien, et au niveau des Chefs responsables des mouvements politico-militaires, en ce qui concerne les mouvements (CMA et Plateforme). Il faut noter que l'Etat malien était représenté par pas moins de dix ministres et le Haut Représentant du Président de la République ainsi que par le Médiateur de la République chargé de la préparation et de l'organisation de la Conférence de l'Entente Nationale, le

Président de la Commission Nationale DDR et le Président de la Commission Nationale d'Identification. Une représentation d'une telle importance, au double plan de la qualité et du nombre des participants, témoignait, à l'évidence, d'un attachement à l'Accord et d'un engagement quant à sa mise en œuvre. L'objectif assigné à la réunion de haut niveau a été atteint.

- **Un mois s'est écoulé depuis cette réunion extraordinaire qui visait prioritairement à préserver le processus de mise en œuvre de l'Accord. Comment peut-on en qualifier les résultats?**

La rencontre du 10 Février a offert l'opportunité d'un débat approfondi et d'un dialogue direct entre les parties signataires de l'Accord, avec la participation active de la Médiation internationale, sur l'ensemble des questions objet de divergences. Elle a été sanctionnée par une série de recommandations adoptées consensuellement par les parties maliennes qui se sont mises d'accord sur un calendrier précis pour la mise en place des Autorités intérimaires et l'opérationnalisation des mécanismes sécuritaires.

Très clairement, au-delà du “sauvetage” du processus de mise en œuvre de l'Accord, qui, aux yeux des parties maliennes, n'a pas d'alternative viable, la réunion de Bamako a tenu ses promesses et produit des résultats concrets satisfaisants.

Les recommandations adoptées par la réunion ministérielle ont été rapidement suivies d'effet, et les Autorités intérimaires ont déjà été installées à Kidal, Ménaka et Gao. Le Président de la République du Mali, M. Ibrahim Boubacar KEITA, a annoncé le 4 mars 2017, dans son discours d'ouverture de l'Assemblée Générale de l'Organisation de l'Union Syndicale Africaine, que l'installation des Autorités intérimaires dans les régions de Tombouctou et Taoudeni interviendra dans les plus brefs délais et que les consultations à ce sujet sont en cours entre le gouvernement et les mouvements. Ceci permettra de clôturer l'opération de mise en place des Autorités intérimaires dans les cinq régions concernées, en application des dispositions pertinentes de l'Accord.

L'Union africaine, les Nations Unies, la CEDEAO et l'Union européenne, membres de l'équipe de médiation apportant leur plein appui à la mise en œuvre de l'Accord, n'ont pas manqué de relever collectivement les résultats positifs de la réunion du 10 Février 2017. En outre, au regard des étapes importantes qui restent à franchir pour renforcer davantage la paix, la stabilité et la sécurité au Mali, ces organisations ont lancé un appel aux parties à l'Accord pour continuer

à honorer les engagements pris notamment lors de la réunion de haut niveau du CSA. Elles ont, par ailleurs, instamment demandé aux parties à l'Accord de travailler étroitement et de conjuguer leurs efforts pour instaurer un meilleur climat de coopération au bénéfice de la mise en œuvre de l'Accord.

- **Quels sont les défis majeurs de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, notamment, dans un contexte marqué par la recrudescence du terrorisme?**

La situation sécuritaire au Mali a connu une dégradation inquiétante soulignée par l'ensemble des observateurs et reconnue par nos frères maliens qui s'efforcent, en coopération avec leurs partenaires, dont l'Algérie bien évidemment, de faire face à ce défi. Le terrorisme et le trafic en tous genres, qui sévissent dans le Septentrion malien et même dans d'autres régions du pays, se sentent, d'évidence, sérieusement menacés par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et sa mise en œuvre. Au-delà de l'installation des Autorités intérimaires qui permettront un retour effectif de l'Etat malien et, en conséquence, des services sociaux de base (école, santé...) jusque-là absents, l'Accord prévoit également le déploiement d'une série de dispositifs sécuritaires dont, principalement, les Mécanismes Opérationnels de Coordination (MOC) et les patrouilles mixtes qui contribueront notablement à assurer la sécurité des biens et des personnes dans les cinq régions où leur installation est prévue.

Il va de soi que les groupes terroristes et les trafiquants de tout poil voient en ces mécanismes sécuritaires une menace à la poursuite de leurs activités criminelles et, à terme, à leur existence même en territoire malien. Dès lors, les groupes terroristes ont tôt fait de manifester par des actes criminels leur opposition à l'Accord et à la mise en place des mécanismes que celui-ci prévoit. En effet, ils ont organisé, en janvier dernier, une attaque meurtrière d'ampleur contre les éléments appartenant aux mouvements et aux FAMAs regroupés à Gao pour l'installation du MOC et des patrouilles mixtes. Cet acte barbare s'est soldé par près de 80 morts, et de nombreux blessés. Ce regain d'agressivité de la part des groupes terroristes n'a en rien entamé l'engagement des parties maliennes vis-à-vis de l'Accord et de sa mise en œuvre. Bien au contraire. En effet, Il y a lieu de signaler qu'il y a à peine quelques jours il a été procédé à l'installation du MOC et des patrouilles mixtes de Gao. C'est un évènement de grande importance. Les MOC seront progressivement installés dans les quatre autres régions, au fur et à mesure que seront mobilisés les effectifs et les moyens matériels et financiers

nécessaires pour la concrétisation de ces opérations. Ceci est révélateur d'une détermination partagée, par le Mali et ses partenaires, à ne céder en rien devant les coups de boutoir des terroristes et des narcotrafiquants et à aller constamment et méthodiquement de l'avant dans l'application de l'Accord.

Le terrorisme est, aujourd'hui, l'ennemi numéro un et il fait l'objet d'une lutte qui ne lui laisse aucun répit de la part de toute la communauté internationale qui est engagée dans une coopération globale. A cet égard, le Mali est en première ligne dans cette lutte.

- **Chef de file de la Médiation internationale, l'Algérie assure la présidence du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Accord. Quelles initiatives et mesures vous sembleraient opportunes pour accélérer la cadence du processus de paix et de réconciliation au Mali?**

D'abord et avant tout, quoi que certains disent, on ne peut que se féliciter des résultats jusque-là engrangés, aussi laborieux soient-ils. Le plus cardinal de ces résultats est, indéniablement, l'attachement fort des parties maliennes elles-mêmes à l'Accord. Cet attachement constitue, à lui seul, le meilleur des garants de la mise en œuvre de l'Accord, quels que soient, par ailleurs, les obstacles de parcours qui n'ont, somme toute, rien d'extraordinaire et sont inhérents à toute expérience de cette nature.

L'Algérie a toujours rigoureusement veillé à un rapprochement sans cesse plus grand entre toutes les parties maliennes qu'elle aide à apprendre à se faire confiance et à travailler ensemble pour le bien du Mali et de tout le peuple malien. Plusieurs initiatives ont été prises à cet égard et elles n'ont pas manqué de porter leurs fruits. Il faut souligner qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine qui requiert des efforts constants. L'Algérie reste, bien sûr, pleinement engagée sur ce plan.

Il y a encore beaucoup de choses à faire et un long chemin à parcourir pour que les belligérants d'hier apprennent à se comporter véritablement en frères unis par une communauté de destin. Les problèmes si divers accumulés et qui se sont singulièrement complexifiés à travers plusieurs décennies exigent une patience à toute épreuve et beaucoup d'imagination et de créativité. Dieu merci, l'Algérie a de la ressource à cet égard. Les Maliens aussi.

Les avancées encourageantes quant à l'avenir de la mise en œuvre de l'Accord indiquent que le processus ne peut, désormais, qu'aller de l'avant, à un rythme assurément plus rapide, grâce à la nouvelle dynamique qui vient de lui être imprimée. Dès lors qu'à présent tous les enfants du Mali, sur toute l'étendue du territoire malien, vont conjuguer leurs efforts et travailler ensemble, dans le cadre des mécanismes consensuellement approuvés, pour la paix, la réconciliation et de développement, il y a de bonnes raisons de cultiver l'optimisme de la volonté. Naturellement, la Communauté internationale se doit d'honorer les engagements contractés envers le Mali et l'espace sahélo-saharien pour optimiser l'impact des efforts et des sacrifices dans la région.

De toute évidence, la tenue de la Conférence de l'Entente Nationale et la révision constitutionnelle, dans l'esprit de l'Accord, devant avoir lieu prochainement, viendront contribuer à consolider de façon déterminante les acquis déjà enregistrés dans l'application de l'Accord. A travers les activités du CSA et des sous-comités thématiques, l'Algérie œuvre à favoriser la concertation la plus large entre le gouvernement et les mouvements politico-militaires quant au plan d'action relatif aux réalisations de ces échéances fondamentales dans la mise en œuvre de l'Accord et donc pour l'avenir de la promotion de la paix et de la réconciliation au Mali.

Même à travers des réalisations imparfaites et des étapes incomplètes, le processus de paix et de réconciliation au Mali ne manquera pas de se traduire, à moyen terme, par des retombées positives pour le Mali et tout le peuple malien frère, sur différents plans. L'Algérie s'en félicite et tient à exprimer ses chaleureuses félicitations à toutes les parties maliennes dont la persévérance et le courage politique ont fini par payer. L'appréciation de l'Algérie va aussi à tous les partenaires qui, à un titre ou à un autre, ont pu apporter une contribution pour favoriser ce résultat, notamment, les membres de la Médiation internationale dont la persévérance est en train d'être récompensée.

En cette période-charnière des relations internationales chargée d'incertitudes, la sortie de crise du Mali à la faveur d'une rare synergie d'efforts locaux, nationaux, régionaux et globaux honorera les vertus de la coopération et du multilatéralisme. L'exemplarité d'un tel succès ne manquera pas de nourrir des ambitions légitimes pour le règlement d'autres crises dans la région et au-delà.
